

A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Vallonnements au sud de l'aire d'étude.....	17
Photo 2 : Écluse le long du Blavet (portion du Canal de Nantes à Brest) au sud-est de Gouarec.....	17
Photo 3 : Ambiance paysagère // Bocage dense sur colline, à l'ouest de Lanrivain.....	22
Photo 4 : Ambiance paysagère // Bocage dense sur colline, au Sud de Saint-Servais.....	22
Photo 5 : Ambiance paysagère // Paysage de bocage à maille élargie.....	23
Photo 6 : Ambiance paysagère // Paysage de bocage à maille élargie, aux abords de Gouarec.....	23
Photo 7 : Ambiance paysagère // Paysage cultivé avec talus, aux abords de Maël-Carhaix.....	24
Photo 8 : Ambiance paysagère // Paysage cultivé avec talus, aux abords du projet.....	24
Photo 9 : Contexte éolien // Inscription des parcs de Kergrist-Moëlou et de Ker Rose dans le paysage, vue par drone depuis le nord-est du parc de Ker Rose.....	28
Photo 10 : Contexte éolien // Inscription des parcs de Kergrist-Moëlou et de Ker Rose dans le paysage, vue par drone depuis St-Lubin.....	28
Photo 11 : Vue en direction du projet depuis la RD 87 avec la croix de Lanrivain au premier plan.....	33
Photo 12 : Vue en direction du projet depuis la croix de Kerléouret.....	33
Photo 13 : Vue en direction du projet depuis une voie qui longe le tumulus de Kerlabour.....	34
Photo 14 : Échappée visuelle au-dessus des toitures depuis l'entrée de la Chapelle.....	34
Photo 15 : Vues fermées par le relief et le tissu bâti depuis l'église protégée de Saint-Nicolas-du-Pélem.....	35
Photo 16 : Vues fermées en direction du projet éolien aux abords de la chapelle Saint-Eloi (St-Nicolas-du-Pélem).....	35
Photo 19 : L'abbaye de Bon Repos (Saint-Gelven) nichée dans la vallée arborée du Canal de Nantes à Brest.....	35
Photo 17 : Le château de Trégarantec (Mellionnec) dans son cadre arboré.....	35
Photo 18 : L'église de Laniscat dans son cadre bâti et arboré.....	35
Photo 20 : Le rebord du massif granitique de Quintin forme une «marche boisée» dans l'aire d'étude.....	43
Photo 21 : Vue panoramique sur l'aire d'étude depuis les quartiers nord de Rostrenen.....	43
Photo 22 : Vue filtrée par les haies qui bordent la RD 23, au lieu-dit Quilliou Guéguen (Maël-Carhaix).....	48
Photo 23 : Rare percée visuelle le long de la voie verte, quasi-exclusivement bordée de haies, aux abords du lieu-dit Quilliou Guéguen (Maël-Carhaix).....	48
Photo 26 : Panorama depuis le GR 37 à l'est du bourg de Glomel.....	48
Photo 24 : Brève séquence ouverte depuis la RD 23 au sud du hameau de Kerberry (Kergrist-Moëlou).....	48
Photo 25 : Panorama à l'approche de l'étang de Trébel depuis la RD 3 (Glomel).....	48
Photo 27 : Vues fermées par des talus surmontés de haies le long de la RD 790, à l'est du hameau de Sainte-Christine (Glomel).....	49
Photo 28 : Vue lointaine à l'occasion d'une ligne de crête le long de la RD 23 à l'est du hameau de Boutderhat (Rostrenen).....	49
Photo 31 : Panorama depuis le GR 37 à l'est du hameau de Keringant (Rostrenen).....	49
Photo 29 : Vue ouverte le long de la RD 23 au nord du hameau de Bonen (Rostrenen).....	49
Photo 30 : Les perceptions sont rythmées par le relief et la végétation qui modulent la profondeur des vues, ici depuis la RD 31 à l'est du hameau le Botan (Rostrenen).....	49
Photo 32 : Vue fermée par la végétation à l'approche de Rostrenen depuis la RD 31.....	50
Photo 33 : Vue sur le parc de Ker Rose depuis la RD 790 au nord de Rostrenen, partiellement masqué par une trame bâtie et/ou arborée.....	50
Photo 34 : Courte séquence panoramique depuis la RD 2164 à l'ouest de Plouguernevel, également empruntée par le GR 37.....	50
Photo 35 : Vue cadrée dans l'axe de la voie (RN 164) par des talus surmontés de haies à l'approche de Rostrenen.....	50
Photo 36 : Les vues depuis la voie verte sont fermées par une haie arborée.....	50
Photo 37 : Vue sur le versant du Blavet à l'occasion du franchissement de la rivière le long de la RN 164.....	51
Photo 38 : Vue sur la vallée du Belle Chasse, depuis la RD 8 au lieu-dit de Kerjerven (Plounévez-Quintin).....	51
Photo 41 : Panorama sur la silhouette du bourg de Kergrist-Moëlou depuis la RD 31.....	51
Photo 39 : Vue depuis la RD 790 à la sortie de Plounévez-Quintin.....	51
Photo 40 : Courte séquence panoramique à l'occasion des ondulations du relief le long de la RD 790 au lieu-dit Ty Névez (Plounévez-Quintin).....	51
Photo 42 : Les vues en direction du projet éolien sont fermées depuis les franges sud du bourg de Maël-Carhaix.....	54
Photo 43 : Le relief et la végétation constituent des filtres visuels entre les franges sud du bourg de Maël-Carhaix et le projet éolien.....	54

Photo 44 : L'implantation étagé du bourg permet des échappées visuelles vers le bassin de Carhaix-Plouguer, cadrées par le front bâti.....	55
Photo 45 : En limite sud du tissu bâti de Kergrist-Moëlou les vues sont ouvertes et lointaines.....	55
Photo 46 : Vues fermées par le relief et la végétation en sortant de Plounévez-Quintin en direction du projet éolien.....	56
Photo 47 : Vue sur le bourg de Plounévez-Quintin niché dans la vallée arborée du Blavet.....	56
Photo 48 : Les vues en direction du projet éolien sont fermées par le relief et la végétation depuis la frange ouest de Gouarec.....	57
Photo 49 : À la sortie ouest de Plouguernevel, les vues s'ouvrent à la faveur du relief, néanmoins filtrées par des haies arborées.....	59
Photo 50 : Quelques percées visuelles sont possibles en direction du projet éolien malgré l'important écran arboré qui entoure le bourg de Plouguernevel.....	59
Photo 51 : Les vues depuis le bourg de Plouguernevel sont cadrées par la trame bâtie.....	59
Photo 52 : Vue fermée par le relief en arrivant sur Rostrenen par le sud.....	61
Photo 53 : Les franges nord de Rostrenen sont étagées sur le versant et jouissent, en l'absence de végétation au premier plan, d'une vue ouverte et lointaine sur le bassin de Carhaix-Plouguer.....	61
Photo 54 : Le relief décline doucement vers le nord-est et l'axe de la route forme une perspective cadrée sur le paysage.....	61
Photo 55 : En l'absence de filtres visuels au premier plan (bâti ou végétation) des échappées visuelles lointaines (jusqu'au massif de Quintin) sont possibles.....	62
Photo 56 : Vue sur la silhouette du bourg de Kergrist-Moëlou depuis la RD 31.....	63
Photo 57 : Silhouette du bourg de Rostrenen depuis la RD 790.....	63
Photo 60 : Vue depuis le terrain de l'ancien cimetière, au sud de l'église.....	66
Photo 58 : Vue cadrée par le bâti depuis la rue qui borde l'église et la maison protégée.....	66
Photo 59 : Percée visuelle en direction du sud depuis le terrain de l'ancien cimetière.....	66
Photo 62 : Vue rapprochée en direction du projet depuis les abords de la chapelle Saint-Colomban, avec le calvaire protégé au premier plan.....	67
Photo 61 : Vue en direction du projet depuis les abords de la chapelle Saint-Colomban.....	67
Photo 65 : Vue rapprochée en direction du projet depuis les abords de la Chapelle Notre-Dame de Kerhir.....	68
Photo 63 : Vue en direction du projet depuis les arrières de la chapelle Notre-Dame de Kerhir.....	68
Photo 64 : Transition perméable entre l'église et les parcelles au sud.....	68
Photo 66 : Vue fermée en direction du projet depuis les abords de la chapelle de Locmaria à Rostrenen.....	69
Photo 68 : Implantation en fond de vallée de la chapelle Notre-Dame de la Pitié à Mellionnec.....	69
Photo 69 : Chapelle Saint-Gilles de Gouarec dans son cadre bâti et arboré.....	69
Photo 67 : Château de Coatcouraval dans son écran boisé.....	69
Photo 70 : Panorama depuis la RD 31 sur la silhouette du bourg de Kergrist-Moëlou avec le parc éolien de Ker Rose en arrière-plan.....	70
Photo 71 : Vue depuis l'entrée du bourg de Kergrist-Moëlou, l'église est toujours visible mais les éoliennes de Ker Rose sont masquées.....	70
Photo 72 : Covisibilité existante entre l'église de Rostrenen et le parc éolien de Kergrist-Moëlou.....	70
Photo 73 : La silhouette du clocher de l'église de Rostrenen est un point de repère dans la ville.....	70
Photo 74 : Vue sur l'aire d'étude depuis un point haut à l'est de l'aire immédiate.....	75
Photo 75 : Vue sur l'aire d'étude depuis un point haut au sud-est de l'aire immédiate.....	75
Photo 76 : Vue sur l'aire d'étude depuis un point haut au nord-est de l'aire immédiate.....	75
Photo 77 : Vue cadrée sur le parc de Ker Rose dans l'axe de la RD 790, en sortant de Rostrenen.....	80
Photo 78 : Vue ouverte vers la ZIP 3 depuis la RD 790 en l'absence de haie le long de la voie.....	80
Photo 79 : Séquence ouverte avec une vue sur le parc de Ker Rose depuis la RD 790.....	80
Photo 82 : Séquence ouverte sur les cultures d'où émerge le parc éolien de Kergrist-Moëlou à la sortie du hameau de Goasven sur la RD 31.....	80
Photo 80 : Vue sur le parc de Ker Rose en bordure de la RD 31.....	80
Photo 81 : Les routes sont fréquemment bordées de talus et/ou de haies ce qui limite les perceptions latérales.....	80
Photo 83 : Les perceptions sont rythmées le long de la RD 31 par les talus et/ou la végétation, comme ici au nord de Saint-Lubin.....	81
Photo 84 : La végétation est le principal facteur limitant les vues, comme ici le long de la RD 31.....	81
Photo 85 : La RD 49 présente des séquences encaissées comme ici à la sortie ouest de Saint-Lubin.....	81
Photo 87 : Les percées dans la végétation qui borde la route laisse entrevoir le parc éolien de Ker Rose, comme ici depuis la RD 49 au nord du hameau de Lustruyen.....	81
Photo 88 : Séquence ouverte le long de la RD 49, au nord-est du hameau de Perran.....	81

Photo 86 : Des talus, parfois surmontés de végétation, longent fréquemment la RD 49, comme ici à l'est de Saint-Lubin.....	81
Photo 89 : Vue ouverte depuis la frange nord du St-Lubin	85
Photo 90 : Panorama depuis la frange sud de St-Lubin.....	85
Photo 91 : Panorama depuis la frange ouest de St-Lubin.....	85
Photo 92 : Vue en direction du projet depuis le hameau de Lustruyen.....	86
Photo 93 : Vue ouverte depuis l'accès ouest de Lustruyen	86
Photo 94 : Vue en direction du projet depuis le sud du hameau de Perran	86
Photo 95 : Vue depuis le lieu-dit Kergélin, au nord du hameau de Perran	86
Photo 96 : Vue en direction du projet depuis le hameau de Garz an Bleï.....	87
Photo 97 : Vue en direction du projet depuis le hameau de Garz an Bleï.....	87
Photo 98 : Vue en direction du projet depuis l'a frange ouest du hameau Le Botcol	87
Photo 99 : Vue ouverte en direction du projet, depuis la frange est du hameau Le Botcol	87
Photo 100 : Vue depuis l'est du hameau de Goasven.....	88
Photo 101 : Vue depuis les abords de la RD31, à l'ouest du hameau	88
Photo 102 : Vue en direction du projet depuis l'est du hameau de Coat Trenk.....	88
Photo 103 : Habitation du hameau de Coat Trenk s'inscrivant dans un cadre arboré.....	88
Photo 104 : Frange est du hameau de Rescostiou	90
Photo 105 : Vue sur le projet depuis l'est de Coat an Barz	90
Photo 106 : Vue sur le projet depuis le nord du hameau de Kerfloc'h Rostrenen.....	90
Photo 107 : Vue sur le projet depuis la voie en limite nord d'une habitation isolée entre Kergreiz et Coat Trenk	90
Photo 108 : Vue sur l'habitation du lieu-dit de Lanvern en bordure de la RD 31.....	90
Photo 109 : Vue vers le sud tronquée par le relief et la végétation depuis l'entrée d'une habitation au sud de Kerver.....	90
Photo 110 : Vue sur les façades, partiellement dissimulées, du hameau de Kerver orientées en direction du projet.....	90
Photo 114 : Vue embrassant les trois ZIP du projet depuis la sortie sud-ouest du hameau de Quénécouarc'h	91
Photo 111 : Vue vers le nord-est, depuis le hameau de Kerscoadec.....	91
Photo 112 : Le hameau de Kermarcel est dissimulé dans un écrin arboré mais depuis les voies d'accès, les vues sont ouvertes.....	91
Photo 113 : Vue ouverte depuis le nord du hameau de Laizot Uhellan	91
Photo 115 : Vue vers la D790, au sud-est du hameau de Lan ar C'hibou.....	91
Photo 116 : Vue vers les habitations et le bocage, au nord-ouest du hameau de Lan ar C'hibou	91
Photo 117 : Vue vers le nord-ouest depuis le hameau de Locoal.....	91
Photo 118 : Vue vers le sud-est depuis le hameau de Locoal	92
Photo 119 : Vue sur le projet depuis le hameau de Vévot.....	92
Photo 120 : Vue sur les habitations au nord du hameau de Lustruyen, séparés du projet (et du parc existant de Ker Rose) par une imposante haie de conifères.....	92
Photo 121 : Vue vers le sud-est depuis une habitation entre St-Lubin et Kermellec.....	92
Photo 122 : Vue vers le sud depuis le hameau de Pen an Groaz le long de la RD 31	92
Photo 125 : Vue sur la silhouette de Saint-Lubin depuis le croisement des RD 31 et 49 avec les éoliennes de Kergrist-Moëlou en arrière-plan.....	95
Photo 123 : Vue cadrée par le bâti vers le sud-ouest depuis le cimetière de la chapelle Saint-Lubin.....	95
Photo 124 : Vue cadrée par le bâti et des masses boisées vers le sud-est depuis le cimetière de la chapelle Saint-Lubin	95

B . TABLE DES FIGURES

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation géographique 1/3	10	Figure 48 : Combinaison des variantes utilisées pour les photomontages	109
Figure 2 : Carte de localisation géographique 2/3.....	10	Figure 49 : Synthèse des avantages et inconvénients des variants de la ZIP 1	116
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3	10	Figure 50 : Synthèse des avantages et inconvénients des variants de la ZIP 2	117
Figure 4 : Carte de visibilité théorique	12	Figure 51 : Synthèse des avantages et inconvénients des variants de la ZIP 3	118
Figure 5 : Carte des aires d'étude	13	Figure 52 : Carte de l'implantation finale.....	119
Figure 6 : Carte des aires d'étude	14	Figure 53 : Carte de visibilité théorique binaire du projet éolien.....	122
Figure 7 : Carte du relief.....	16	Figure 54 : Carte de visibilité théorique angulaire du projet éolien	123
Figure 8 : Localisation du projet sur la carte des formations géologiques de Bretagne. Source : Geosciences.....	17	Figure 55 : Carte de comparaison des zones de visibilité théorique.....	124
Figure 9 : Carte des unités paysagères.....	20	Figure 56 : Carte de localisation des points de photomontage sur la carte de ZVI 1/2	128
Figure 10 : Carte des ensembles de paysage regroupés en huit familles	21	Figure 57 : Carte de localisation des points de photomontage sur la carte de ZVI 2/2	129
Figure 11 : Bloc diagramme de l'unité paysagère «Paysage de bocage dense sur colline».....	22	Figure 58 : Carte de localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse des enjeux 1/2.....	130
Figure 12 : Bloc diagramme de l'unité paysagère «Paysage de bocage à maille élargie	23	Figure 59 : Carte de localisation des points de photomontage sur la carte de synthèse des enjeux 2/2.....	131
Figure 13 : Bloc diagramme de l'unité paysagère «Paysage cultivé sur talus»	24	Figure 60 : Carte de localisation des points de photomontage des aires éloignée et rapprochée	135
Figure 14 : Localisation du projet sur la carte des zones favorables du SRE de Bretagne	25	Figure 61 : Localisation des points de photomontage à l'échelle de l'aire immédiate	187
Figure 15 : Carte de l'état de l'éolien	26	Figure 63 : Simulation d'intégration du poste de livraison n°1, vue vers l'est depuis le chemin d'exploitation	250
Figure 16 : Liste des parcs éoliens présents sur l'aire d'étude	27	Figure 62 : Localisation du point de vue utilisé pour le photomontage du poste de livraison n°1.....	250
Figure 17 : Carte des monuments historiques de l'aire d'étude	30	Figure 65 : Simulation d'intégration du poste de livraison n°2, vue vers le sud depuis le chemin d'exploitation	251
Figure 18 : Schématisation des principes de visibilité - covisibilité directe - covisibilité indirecte	31	Figure 64 : Localisation du point de vue utilisé pour le photomontage du poste de livraison n°2	251
Figure 19 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée	32	Figure 67 : Simulation d'intégration des postes de livraison n°3 et 4, vue vers le nord depuis la route communale	252
Figure 20 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.....	37	Figure 66 : Localisation du point de vue utilisé pour le photomontage des postes de livraison n°3 et 4.....	252
Figure 21 : Carte des sites protégés.....	38	Figure 69 : Simulation d'intégration des postes de livraison n°5 et 6, vue vers l'ouest depuis la route communale	253
Figure 22 : Liste des sites protégés dans l'aire d'étude éloignée	39	Figure 68 : Localisation du point de vue utilisé pour le photomontage des postes de livraison n°5 et 6.....	253
Figure 23 : Carte de l'aire d'étude rapprochée.....	40	Figure 71 : Simulation du cheminement piéton et de la bande plantée le long du GR 37 en bordure de la RD 2164.....	255
Figure 24 : Carte du relief de l'aire d'étude rapprochée.....	42	Figure 70 : Localisation de la mesure M3 et du point de vue utilisé pour la simulation.....	255
Figure 25 : Carte des axes de communication de l'aire rapprochée	46	Figure 72 : Localisation de la mesure d'embellissement aux abords de la chapelle de Saint-Lubin.....	256
Figure 26 : Carte de la sensibilité paysagère depuis les principaux axes de communication de l'aire rapprochée	47	Figure 74 : Exemple d'aménagements paysagers aux abords d'un édifice protégé.....	256
Figure 27 : Carte des bourgs de l'aire rapprochée	52	Figure 73 : Localisation de la chapelle St-Lubin au sein du hameau éponyme.....	256
Figure 28 : Carte des monuments historiques de l'aire rapprochée	64	Figure 75 : Localisation des itinéraires proposés aux abords du projet.....	258
Figure 29 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude rapprochée	65	Figure 76 : Chapelle de Kerhir.....	259
Figure 30 : Synthèse de la sensibilité des Monuments Historiques	71	Figure 80 : Chapelle Saint-Colomban.....	259
Figure 31 : Carte de l'aire d'étude immédiate	72	Figure 77 : Chapelle Saint-Colomban et son calvaire	259
Figure 32 : Carte de la géomorphologie de l'aire d'étude immédiate	74	Figure 79 : Exemple d'une table de lecture sur le parcours d'un sentier de randonnée	259
Figure 33 : Carte de l'aire d'étude immédiate sur fond orthophoto.....	76	Figure 78 : Église de Kergrist-Moëlou.....	259
Figure 34 : bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate.....	77	Figure 81 : Localisation des panneaux d'information aux abords des éoliennes E1, E5 et E7	260
Figure 35 : Carte des principaux axes.....	78	Figure 82 : Exemple de panneau d'information au pied d'un parc éolien	260
Figure 36 : Carte de perception depuis les principaux axes	79	Figure 83 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien du Petit Doré.....	261
Figure 37 : Carte des principaux axes.....	82	Figure 84 : Carte de synthèse des impacts 1/2.....	262
Figure 38 : Carte de localisation des photographies depuis les principaux hameaux proches	89	Figure 85 : Carte de synthèse des impacts 2/2.....	263
Figure 39 : Carte de la sensibilité de l'habitat de l'aire immédiate	93		
Figure 40 : Carte des monuments historiques de l'aire immédiate	94		
Figure 41 : Liste des Monuments Historiques de l'aire d'étude immédiate.....	95		
Figure 42 : Carte des zones de présomption de prescriptions archéologiques	96		
Figure 43 : Carte de synthèse 1/2.....	98		
Figure 44 : Carte de synthèse 2/2.....	99		
Figure 45 : Carte des lignes de force	103		
Figure 46 : Carte des préconisations d'implantation en lien avec l'implantation des parcs alentours existants	104		
Figure 47 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	108		

C . LEXIQUE

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Nul ou négligeable : les éoliennes sont invisibles ou à peine visibles et ne modifient pas les perceptions,
- Faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante,
- Modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu,
- Moyen : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager,
- Fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

INTER-VISIBILITÉ - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Ce terme pouvait être considéré comme participant à une confusion de langage, il est aujourd'hui recommandé de ne plus l'utiliser.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peut générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

D . ENSEMBLE DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR FOND ORTHOPHOTO



A N N E X E S

274

ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN DU PETIT DORÉ - VOILET PAYSAGER













E . ÉTUDE D'OCCUPATION VISUELLE

Méthodologie

L'évaluation de l'occupation visuelle d'un projet éolien sur un territoire peut être approchée à l'aide d'une carte permettant de quantifier le nombre d'éoliennes théoriquement visibles depuis un point de vue et de déterminer les portions d'horizon occupées par ces parcs éoliens.

Cette approche cartographique permet de déterminer les situations où il y a un risque de saturation de l'horizon de vision. L'analyse de ces cartes est maximisante, puisque celles-ci ne tiennent compte ni du relief, ni des effets de masques créés par la végétation et le bâti.

Ainsi, cette analyse ne peut être considérée seule. Elle doit être recoupée par une interprétation qualitative des perceptions depuis les vues les plus sensibles figurant déjà dans le volet paysager, afin de pouvoir déterminer, le cas échéant, l'impact du parc éolien du Petit Doré vis-à-vis du phénomène de saturation visuelle depuis les lieux habités susceptibles d'être le plus impactés. Pour ce faire, l'analyse présente des extraits du carnet de photomontages afin d'illustrer la réalité des perceptions autour des points de référence considérés. Un renvoi à l'ensemble des vues concernées est indiqué pour chaque commune étudiée

Méthode

L'analyse porte sur l'ensemble des localités habitées - à l'exception des fermes et des hameaux isolés - situées dans l'aire d'étude rapprochée ; c'est-à-dire dans l'aire d'influence maximale du parc où le cadre de vie a le plus de risques d'être affecté. Ce sont ainsi 1 hameau et 5 bourgs et qui ont fait l'objet de cette étude spécifique :

- 1. Le hameau de Saint-Lubin
- 2. Le bourg de Kergrist-Moëlou
- 3. Le bourg de Plouguernevel
- 4. Le bourg de Plounevez-Quintin
- 5. Le bourg de Rostrenen
- 6. Le bourg de Glomel

Deux périmètres ont été considérés pour la prise en compte des éoliennes du contexte : un premier périmètre de 5 km autour du point de référence, dans lequel les parcs visibles ont une prégnance visuelle supposée importante (généralement supérieure ou égale à 5°) ; et un deuxième périmètre compris entre 5 et 10 km où les parcs éoliens ont une prégnance visuelle moindre mais restent potentiellement perceptibles. Au-delà de 10 km, considérant que les parcs éoliens sont difficilement voire quasiment plus perceptibles, on ne les prend plus en compte dans l'analyse de saturation visuelle.

Chaque carte présentée dans les pages suivantes indique :

- En rose les angles occupés dans la situation initiale en prenant en compte les parcs éoliens existants, accordés et en cours d'instruction avec avis de l'autorité environnementale à la date de dépôt du projet éolien du Petit Doré ;
- En bleu les secteurs d'horizon nouvellement occupés par le projet.

■ 1. SAINT LUBIN

Le motif éolien est déjà présent autour du hameau de Saint-Lubin, que ce soit à l'ouest qu'au sud-est. Le parc de Kergrist-Moëlou (Parc de Restcostiou) et son extension (Lann Vraz) occupent un angle théorique de 80,8° et celui de Ker Rose au sud-est occupe un angle de 20,1°. Le parc de la Lande de Lanzel est quant à lui déjà localisé dans l'angle d'occupation du parc de Ker Rose.

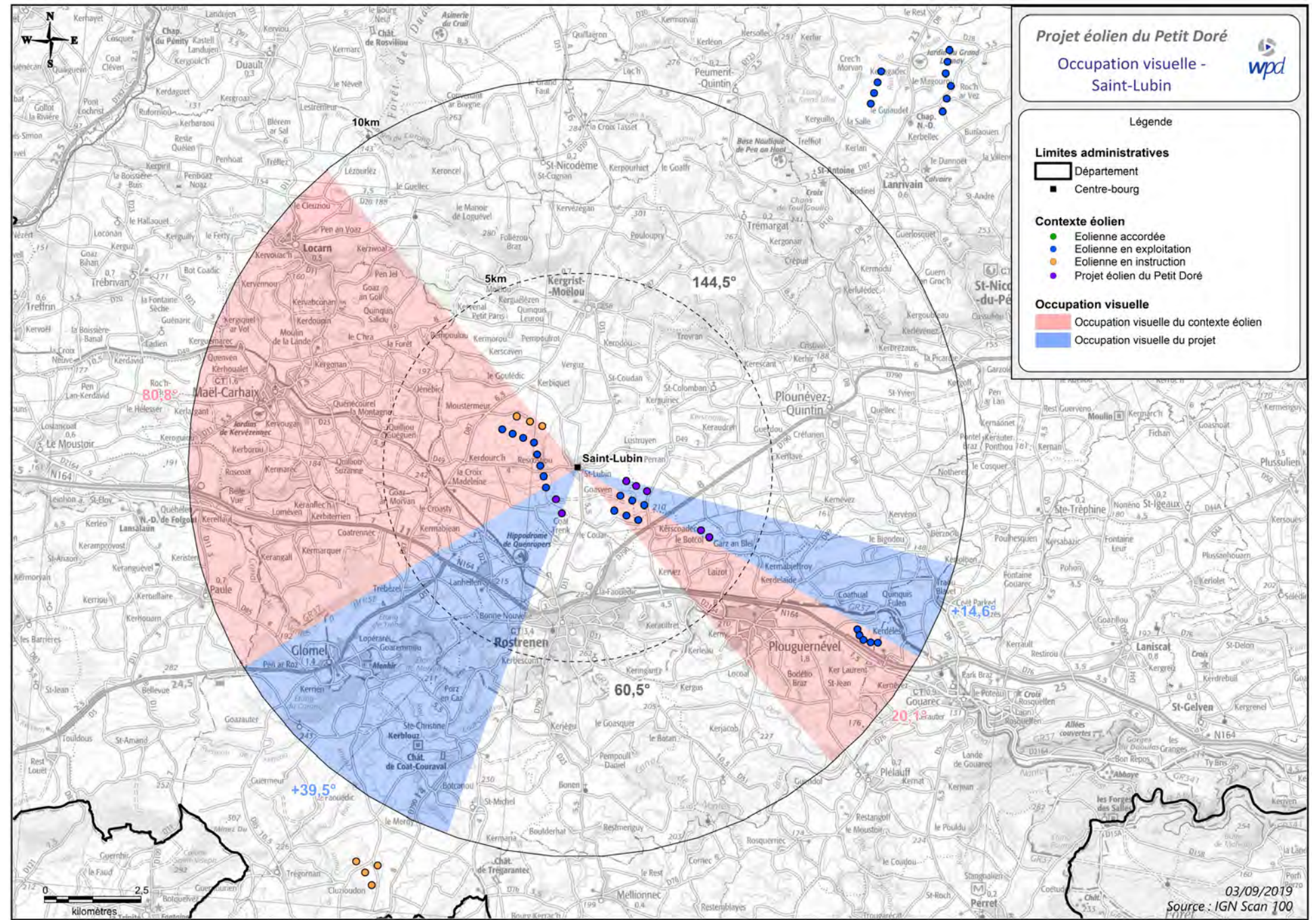
Les éoliennes projetées E1 et E2 augmentent l'angle d'occupation théorique de 39,5°. (A noter que ces deux éoliennes sont dans les emprises du parc de Botsay, situé à plus de 10 km et non pris en compte dans les critères de l'étude de saturation).

Les éoliennes E3, E4 et E5 occupent un angle d'occupation théorique supplémentaire de 14,6°, ce qui est faible.

La carte montre également qu'avec le projet du petit Doré, de larges angles de respiration subsistent au nord (144,5°) et au sud (60,5°).

Analyse des photomontage n°40 et n°41, page 174 et page 241 du volet paysager : E1 et E2 sont dans l'alignement du parc de Kergrist et sont en grande partie filtrées par la végétation importante aux abords du hameau mais également en son sein. En effet, le réseau de routes est ceinturé par de nombreuses haies et arbres isolés sur des talus qui jouent le rôle de masques naturels en direction de notre projet. L'occupation visuelle est ainsi fortement atténuée. Les éoliennes E3 à E7 sont totalement masquées par la végétation depuis le parvis de la chapelle de saint Lubin.

La contribution au phénomène de saturation visuelle est jugée faible.



Saint Lubin (photomontage n°40, extrait de la page 238 du volet paysager)



Saint Lubin (photomontage n°41, extrait de la page 241 du volet paysager)



■ 2. KERGRIST-MOËLOU

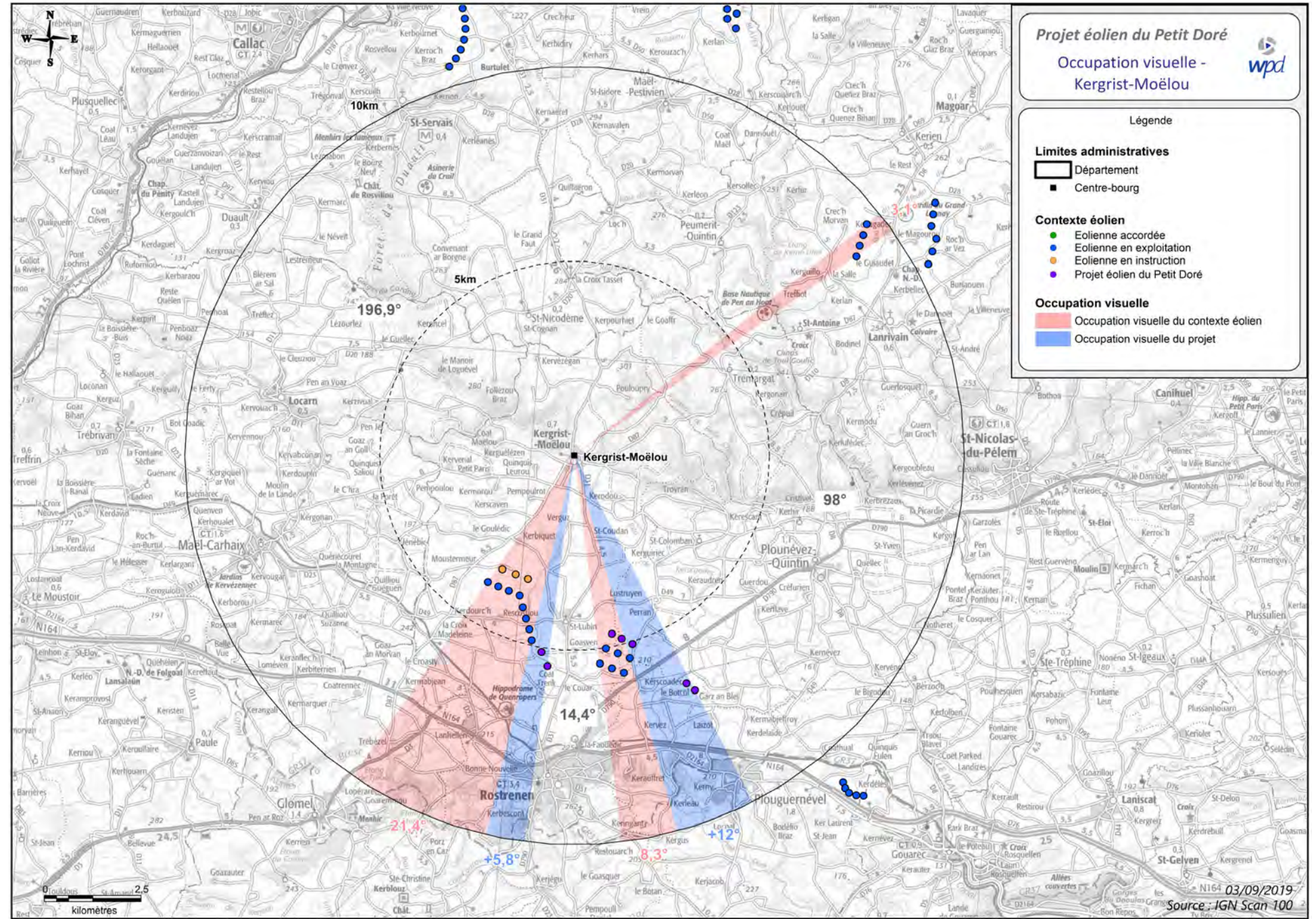
Depuis Kergrist-Moëlou, les parcs occupant les horizons dans un périmètre de 10 km sont localisés au sud de la commune. Le parc de Kergrist occupe un angle théorique de 21,4° et celui de Ker Rose de 8,3°. Le parc de la salle au nord-est occupe lui un angle de 3,1°.

Les éoliennes projetées E1 et E2 augmentent l'angle d'occupation de 5,8° dans la continuité du parc de Kergrist, et E5 à E7 augmentent l'angle d'occupation de 12° par rapport au parc de Ker Rose. Cette augmentation est faible à très faible en comparaison avec l'angle de respiration au nord de près de 200° et celui de 98° à l'est.

Analyse des photomontages n°20 et 21, page 174 et 176 du volet paysager : le photomontage n°20 permet d'évaluer l'effet de covisibilité avec l'église de Kergrist-Moëlou ; les éoliennes projetées apparaissent dans la continuité du motif éolien existant déjà perceptible, et sont en grande partie filtrées par le bois de Kergrist à l'ouest et les boisements situés à l'est du bourg. Ainsi, l'occupation visuelle des éoliennes projetées est fortement atténuée.

Depuis le parvis de l'église de Kergrist-Moëlou, les éoliennes sont masquées par la trame bâtie du village et les masses végétales en place. Localement, selon l'emplacement précis de l'observateur, des pales pourront être visibles à l'image de celles du parc de Kergrist. La prégnance réelle des éoliennes visibles actuellement et celle pressentie des éoliennes du projet est très faible et ne constitue pas une modification sensible de l'écrin de l'édifice protégé.

La contribution au phénomène de saturation visuelle est jugée faible à très faible.



Kergrist-Moëlou (photomontage n°20, extrait de la page 174 du volet paysager)



Kergrist-Moëlou (photomontage n°21, extrait de la page 174 du volet paysager)

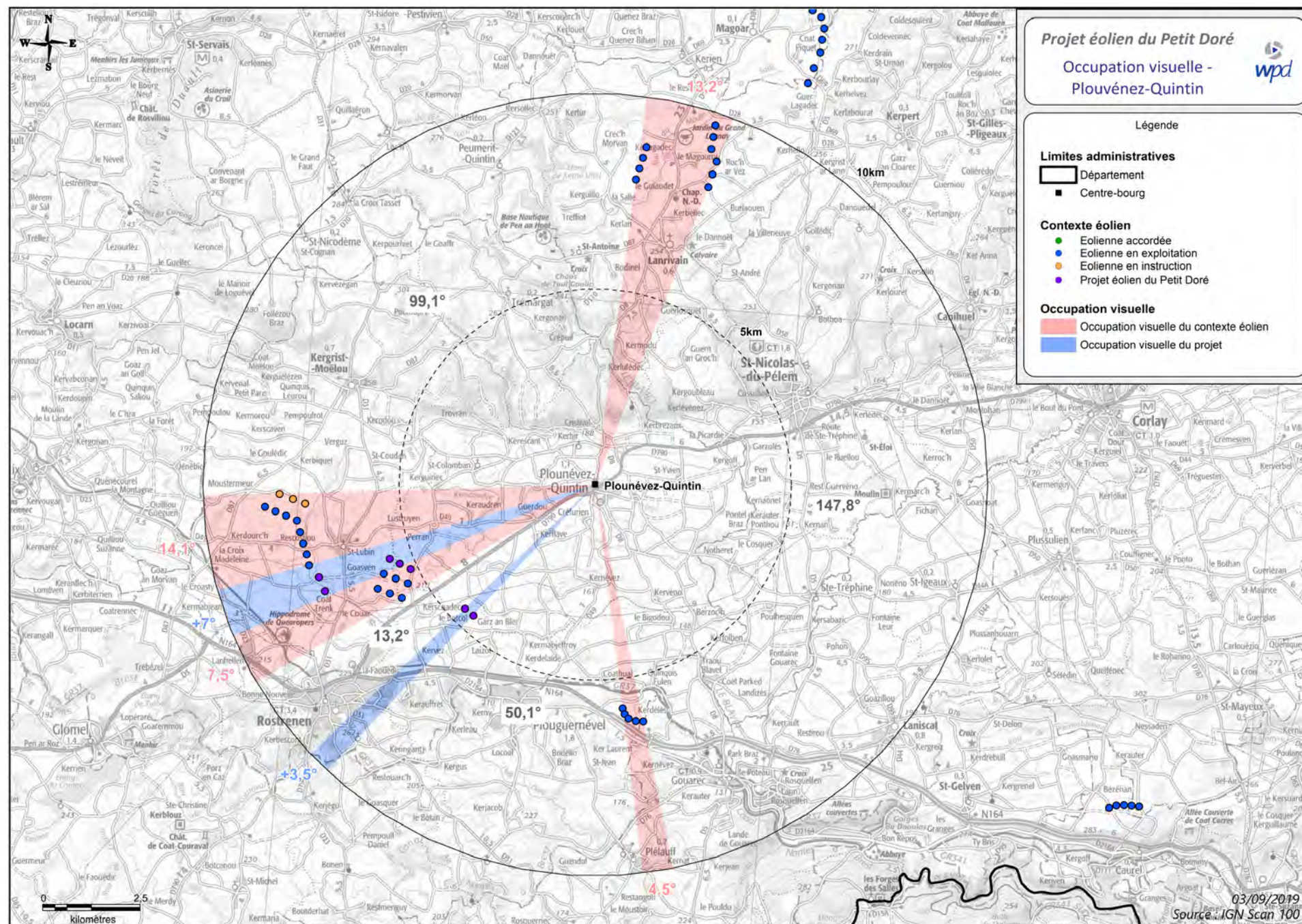


■ 3. PLOUNÉVEZ-QUINTIN

Les principaux angles occupés par l'éolien sont orientés au sud-ouest du bourg de Plounevez-Quintin. Les parcs de Kergrist et de Ker Rose occupent respectivement un angle de 14,1° et 7,5° ; les éoliennes E1 à E5, localisées à plus de 5 km du bourg, occupent un angle supplémentaire de 7°, ce qui est faible. Les éoliennes E6 et E7 occupent un angle supplémentaire de seulement 3,5°, ce qui est très faible, en comparaison avec les angles de respiration qui sont largement dominant (l'angle de respiration le plus important à l'Ouest couvre 147,8°).

Analyse du photomontage n°17, page 168 du volet paysager : Les éoliennes des parcs de Kergrist et de Ker Rose sont déjà perceptibles depuis ce point de vue à l'entrée de Plounevez-Quintin. Les éoliennes E1 à E5 s'implantent en continuité de ce motif éolien. Les éoliennes E6 et E7 sont pratiquement masquées par le relief et la végétation qui joue une nouvelle fois son rôle de filtre naturel. Seules l'extrémité des pales est perceptible. L'angle de respiration de 13° entre l'éolienne E5 et les éoliennes E6 et E7 est bien perceptible sur le photomontage.

La contribution au phénomène de saturation visuelle est jugée faible



Plounevez-Quintin (photomontage n°17, extrait de la page 168 du volet paysager)

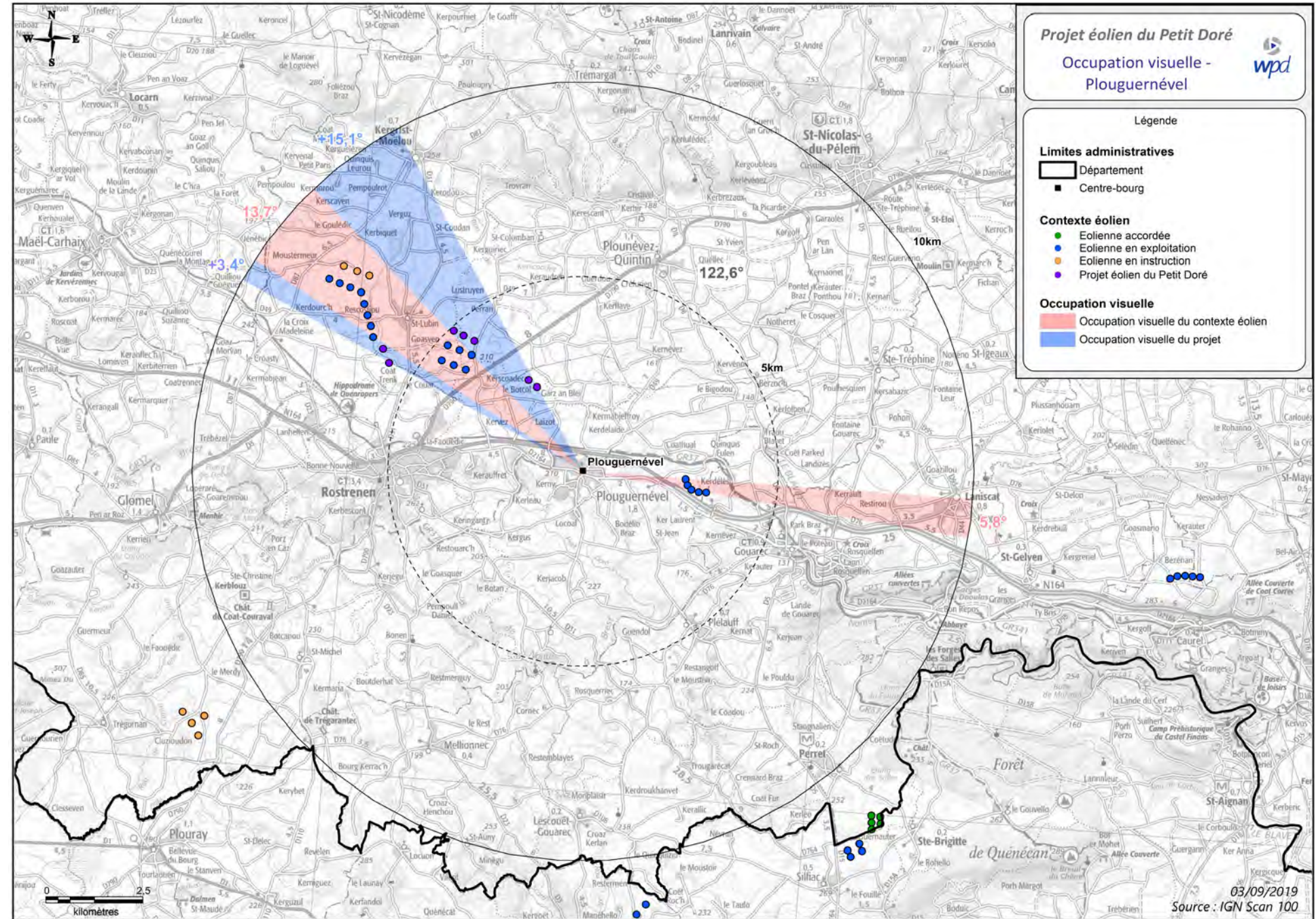


■ 4. PLOUGUERNÉVEL

Les principaux angles occupés par l'éolien sont orientés au nord-ouest de Plouguernével. L'ensemble éolien formé par les parcs de Kergrist et de Ker-Rose occupe un angle de 13,7° ; les éoliennes projetées E3 à E7 augmentent l'angle d'occupation de 15,1°. Les éoliennes projetées E1 et E2 augmentent très faiblement l'angle d'occupation de 3,4°. Le reste des horizons sont dépourvus d'éolienne dans un périmètre de 10 km, avec un angle maximal de respiration de 200° préservé au sud, et de 122,6° au nord.

Analyse du photomontage n°16, page 166 du volet paysager : Depuis les franges nord de Plouguernével, les éoliennes projetées ne seront pas toutes visibles en même temps, en raison du couvert végétal qui ceinture les franges urbanisées du bourg de Plouguernével. Le bâti joue également le rôle de filtre, et depuis ce point de vue, les éoliennes E1, E2, E6 et E7 sont totalement masquées par le bâti et la végétation. Seules les éoliennes E3, E4 et E4 sont visibles mais elles viennent directement dans la continuité du motif éolien.

La contribution au phénomène de saturation visuelle est jugée faible



Plouguernével (photomontage n°16, extrait de la page 166 du volet paysager)



■ 5. ROSTRENNEN

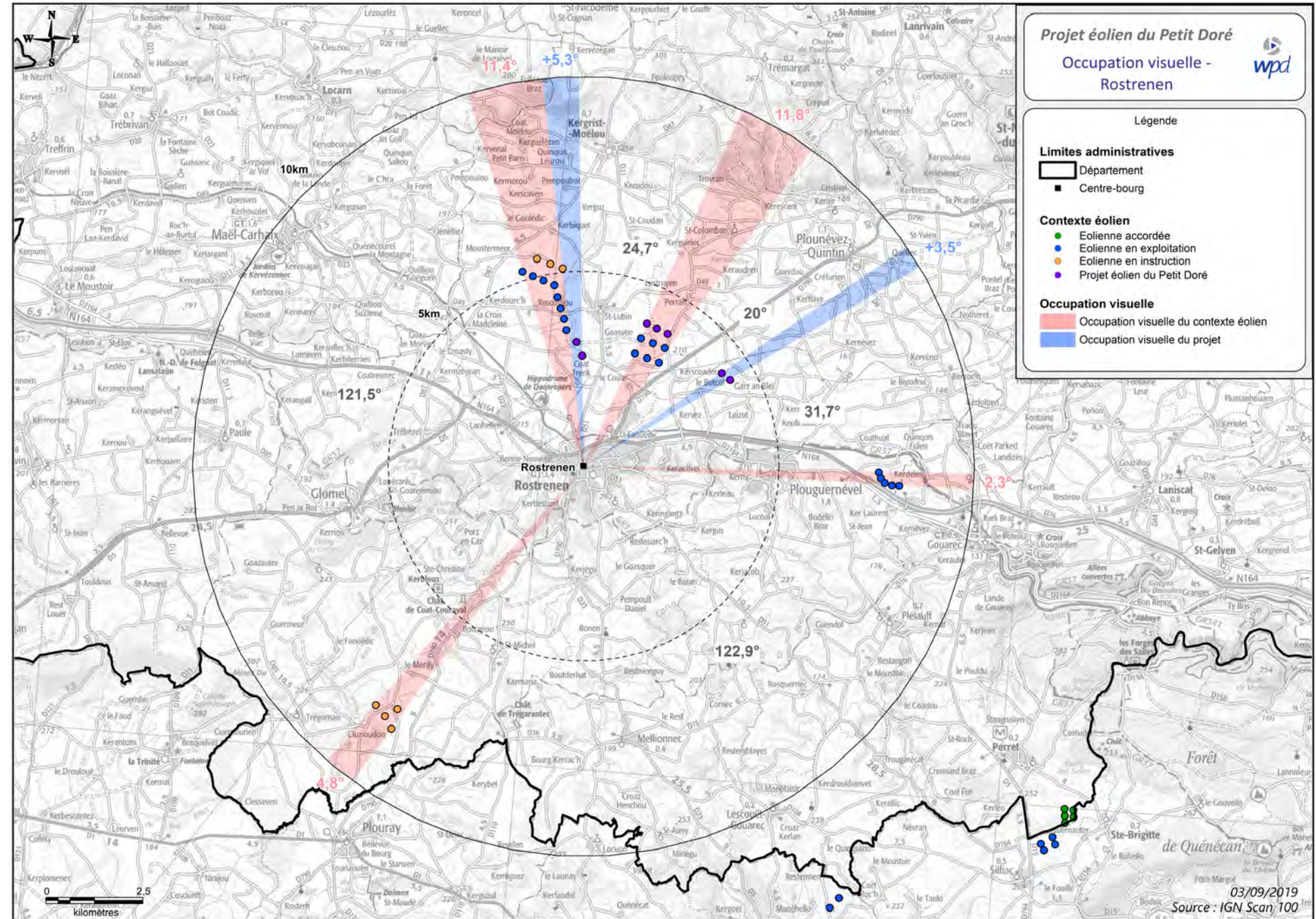
Le contexte éolien se concentre au nord et au nord-est du bourg de Rostrenen. Le parc de Kergrist occupe un angle de 11,4° et le parc de Ker Rose occupe un angle de 11,8°. Les parcs de la Lande de Lanzel à l'ouest et celui de Botsay au sud-ouest occupent respectivement un angle de 2,3° et 4,8°.

Les éoliennes projetées E1 et E2 augmentent l'angle d'occupation de 5,3° et les éoliennes E6 et E7 de 3,5°. Les trois éoliennes E3, E4 et E5 n'augmentent pas l'angle d'occupation occupé par le parc de Ker Rose. Ainsi le projet augment l'angle théorique d'occupation visuelle de seulement 10°.

Les plus grands angles de respiration localisés à l'ouest (121,5°) et au sud-est (122,9°) sont tous les deux conservés avec le projet du Petit Doré.

Analyse du photomontage n°10 et n°11, page 154 et page 156 du volet paysager : Les points de vue ou les éoliennes du Petit Doré sont visibles sont rares au niveau du bourg de Rostrenen, étant donné la densité du bâti (photomontage n°10) et le couvert végétal dense présent au sein de l'agglomération (photomontage n°11). D'après le photomontage n°11, les éoliennes E3, E4 et E5 apparaissent entièrement dans l'angle d'occupation du parc de Ker Rose.

La contribution au phénomène de saturation visuelle est jugée très faible.



Rostrenen (photomontage n°10, extrait de la page 154 du volet paysager)



Rostrenen (photomontage n°11, extrait de la page 156 du volet paysager)



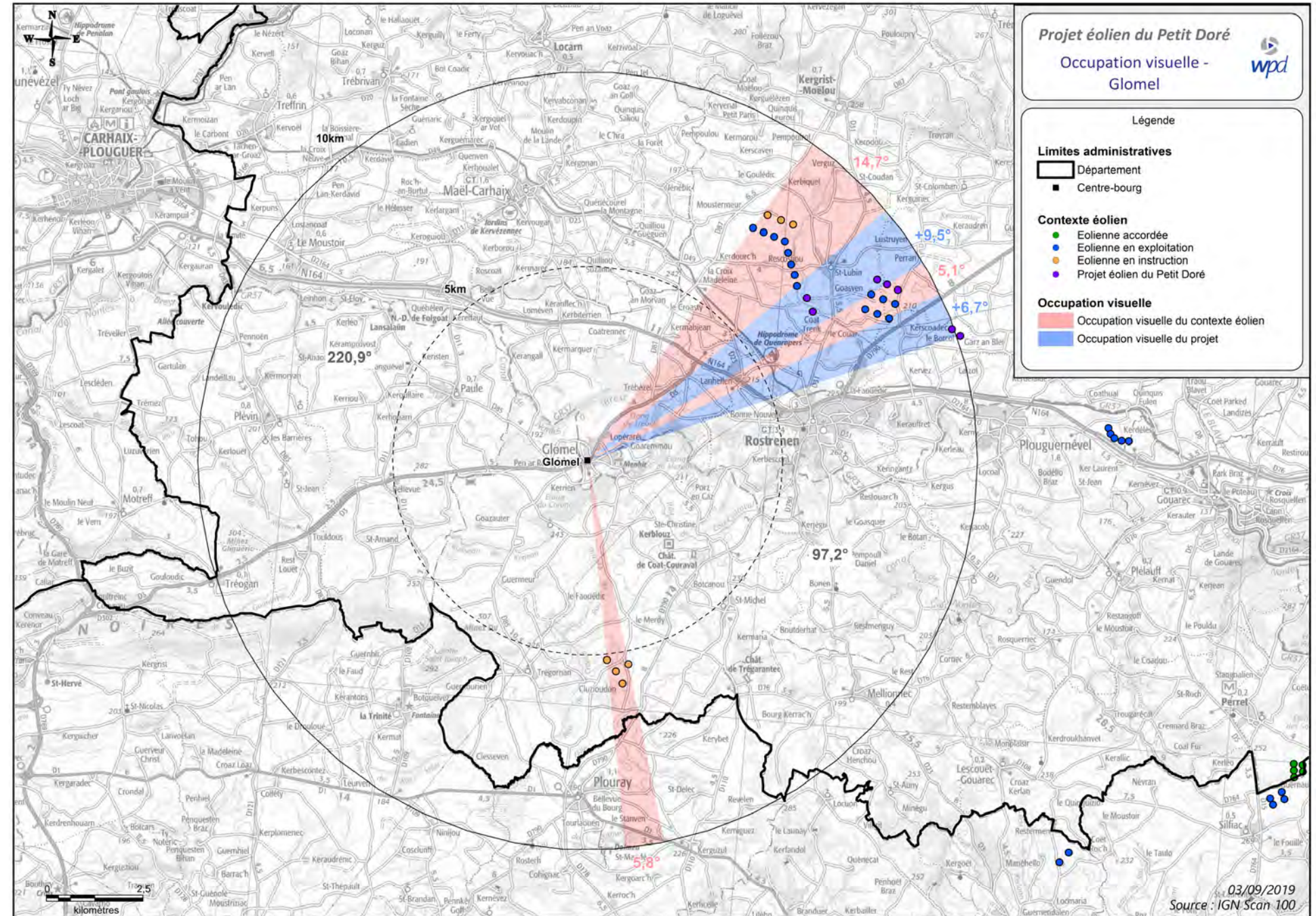
■ 6. GLOMEL

Depuis Glomel, au sud-ouest du projet, les éoliennes projetées s'inscrivent dans la continuité du motif éolien ; les éoliennes E4 et E5 sont comprises dans des angles déjà occupés par le parc de Ker Rose. E1 et E2 occupent un angle supplémentaire de 9,5° et E6 et E7 occupent un angle supplémentaire de 6,7°.

Le plus grand angle de respiration de 220,9° du nord-est au sud-ouest est conservé avec le projet. Le second angle de respiration au sud-est (97,2°) reste quasiment identique avec le projet.

Analyse du photomontage n°3, page 144 du volet paysager : Depuis la RD 3, à la sortie de Glomel, les éoliennes projetées apparaissent dans la continuité du parc de Kergrist et du parc de Ker Rose, formant un ensemble éolien continu et regroupé. Le relief et la végétation jouent le rôle de filtre sur les éoliennes E6 et E7 dont seul le bout de la pale est perceptible. Depuis cette prise de vue, le bâti est très faiblement représenté, il s'agit donc d'une prise de vue maximisante à la sortie de l'agglomération de Glomel.

La contribution au phénomène de saturation visuelle est jugée faible.



Glomel (photomontage n°3, extrait de la page 144 du volet paysager)



■ 7. CONCLUSION

Le projet du petit Doré s'inscrit dans les emprises et dans la continuité du motif éolien existant, limitant considérablement l'étalement éolien depuis les principaux bourgs et hameaux de la zone d'étude rapprochée. Ainsi, les angles théoriques supplémentaires occupés par les éoliennes projetées sont faibles à très faibles, inférieures à 20° en moyenne depuis les bourgs les plus peuplés, à savoir Rostrenen, Plounévez-Quintin, Plouguernevel et Kergrist-Moëlou.

Le plus grand angle de respiration est systématiquement conservé en intégralité sur les communes de Kergrist-Moëlou, Plounévez-Quintin, Rostrenen et Glomel.

Sur la commune de Saint Lubin, le plus grand angle de respiration est diminué de 9,2% avec les éoliennes du Petit Doré, mais il reste néanmoins supérieur à 140°.

Sur la commune de Plouguernevel, le plus grand angle de respiration est diminué de 2% avec les éoliennes du Petit Doré, mais il reste néanmoins supérieur à 150°.

En considérant les photomontages, le bâti et le couvert végétal souvent dense filtrent naturellement les éoliennes projetées, voire les masque en totalité. Depuis le hameau de Saint Lubin, où les éoliennes ont le plus d'impact en termes d'occupation visuelle théorique, les haies et les boisements jouent un rôle efficace pour filtrer et masquer les vues. La contribution au phénomène de saturation est ainsi jugé faible à très faible sur l'ensemble des bourgs et hameaux les plus habités au sein du périmètre d'étude rapproché.